

| | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|
|  LAMBERT CHEMICALS SPRL | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 1 |
| | | Edition révisée n° : 3 |
| | | Date : 15 / 5 / 2018 |
| | | Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012 |
| METHANOL | | 51 |

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
 Nom commercial : METHANOL
 Méthanol
 No CAS : 67-56-1
 No CE : 200-659-6
 Numéro annexe : 603-001-00-X
 REACH : 01-2119433307-44
 Description chimique : Alcool méthylique.
 Type de produit : Produit pur.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. (Solvant. ...).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : LAMBERT CHEMICALS SPRL
 Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55
 4040 Herstal BELGIUM
 Tel : +32/4/248.86.60
 Fax : +32/4/248.86.61

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +32/70/245.245

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : F; R11
 T; R23/24/25-R39/23/24/25

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 3 - Danger - (CLP : Acute Tox. 3) - H301
 Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 3 - Danger - (CLP : Acute Tox. 3) - H311
 Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 3 - Danger - (CLP : Acute Tox. 3) - H331
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1 - Danger - (CLP : STOT SE 1) - H370
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger - (CLP : Flam. Liq. 2) - H225

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)



: T : Toxique
 F : Facilement inflammable

Phrase(s) R

: R11 : Facilement inflammable.
 R23/24/25 : Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 R39/23/24/25 : Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation,

LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

| | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|
|  | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 2 |
| | | Edition révisée n° : 3 |
| | | Date : 15 / 5 / 2018 |
| | | Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012 |
| METHANOL | | 51 |

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

par contact avec la peau et par ingestion.

Phrase(s) S : S7 : Conserver le récipient bien fermé.
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Contient : Méthanol

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• **Pictogramme(s) de danger**



• **Pictogramme(s) de danger** : SGH06 - SGH02 - SGH08

• **Mention d'avertissement** : Danger

• **Mention de danger** : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H311 - Toxique par contact cutané.
H331 - Toxique par inhalation.
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes .

• **Pictogrammes (Mentions de mise en garde)**



• **Conseils de prudence**

Généraux : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

Intervention : P309 - EN CAS d'exposition ou d'un malaise: ...
P315 - Consulter immédiatement un médecin.

Stockage : P404 - Stocker dans un récipient fermé.
P405 - Garder sous clef.

Considérations relatives à l'élimination : P501A - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

* **Autres dangers** : Peut attaquer certains métaux et libérer de l'hydrogène gazeux. (Métaux (terreux) alcalins. , Métaux légers.).
Brûle avec une flamme incolore invisible.
Le monoxyde de carbone peut se former par combustion incomplète. (Vapeurs toxiques.).
Le produit contient du méthanol qui, à l'ingestion, peut provoquer une acidose et des atteintes oculaires allant d'une diminution de la capacité visuelle à la cécité

| | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|
|  | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 3 |
| | | Edition révisée n° : 3 |
| | | Date : 15 / 5 / 2018 |
| | | Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012 |
| METHANOL | | 51 |

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

totale, et même à la mort.
Lors de l'utilisation, peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation

Composants : Ce produit est dangereux.

| Nom de la substance | Contenance | No CAS | No CE | Numéro annexe | REACH | Classification |
|---------------------|------------|---------|-----------|---------------|------------------|--|
| Méthanol | 100 % | 67-56-1 | 200-659-6 | 603-001-00-X | 01-2119433307-44 | F: R11 T: R23/24/25-39/23/24/25 ----- Flam. Liq. 2;H225 Acute Tox. 3 (Oral);H301 Acute Tox. 3 (Dermal);H311 Acute Tox. 3 (Inhalation);H331 STOT SE 1;H370 |

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- * - **Informations générales** : Dans tous les cas : Consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- * - **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Appeler un médecin.
- **Contact avec la peau** : En cas de contact, même mineur, ôter immédiatement les vêtements contaminés et laver abondamment la peau à l'eau savonneuse. Appeler un médecin.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- **Ingestion** : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin. / Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux. Etourdissements. Maux de tête. Perte de conscience. Vision brouillée. Rougeurs, douleur. Douleurs abdominales, nausées. Diarrhée. Voir ci-dessous. (11.).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- A l'intention du médecin : Un traitement spécifique immédiat est nécessaire en cas d'intoxication. Les symptômes ne commencent souvent à se manifester qu'au bout de plusieurs heures.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- * - **Agents d'extinction appropriés** : Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone. (CO2). Pulvérisation d'eau.
- * - **Agents d'extinction non appropriés** : Fort courant d'eau.

| | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|
|  | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 4 |
| | | Edition révisée n° : 3 |
| | | Date : 15 / 5 / 2018 |
| | | Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012 |
| METHANOL | | 51 |

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques** : Un feu de méthanol peut ne pas être visible à l'oeil nu.
Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Produits de combustion dangereux** : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. (CO, ...).

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité** : Facilement inflammable.
- * **Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Prévention** : Conserver à l'abri des sources d'ignition.
- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions générales** : Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas fumer.
- Précautions individuelles** : Evacuer et restreindre l'accès. Aérer la zone. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Nettoyer les fuites ou pertes mêmes mineures, si possible, sans prendre de risques inutiles. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. (Danger d'explosion possible.) Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. , 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.
- * **Manipulation** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Attention : Absorbé par la peau.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

| | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|
|  | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 5 |
| | | Edition révisée n° : 3 |
| | | Date : 15 / 5 / 2018 |
| | | Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012 |
| METHANOL | | 51 |

SECTION 7 Manipulation et stockage (suite)

- Mesures techniques de protection** : Utiliser exclusivement des outils antidéflagrants. Appareillage électrique utilisable en atmosphère explosive. Veiller à une bonne mise à la terre.
Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- * **Stockage** : Conserver dans les conteneurs d'origine fermés. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.
- * **Stockage - à l'abri de** : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil. Magnésium. Oxydant. Acides forts. Métaux légers.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- * **Limites d'exposition professionnelle** : Méthanol : ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : 260 (Peau.)
Méthanol : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 200 (Peau.)
Valeur limite d'exposition nationale. (BE) : 200 ppm (266 mg/m³) (2014)
Valeur limite d'exposition nationale. (VME 8 h) (NL) : 100 ppm (133 mg/m³) (2011)

8.1. Paramètres de contrôle

Méthanol : ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : 260 (Peau.)

Méthanol : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 200 (Peau.)

Contrôle de l'exposition : Le méthanol peut ne pas être détecté à l'odeur avant la limite dangereuse d'exposition.

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Ventiler la zone. Equipement de protection respiratoire approprié.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des yeux** : Lunettes.
- * - **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. (Caoutchouc butylique. , 0,7 mm).
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures techniques de protection : Familiariser le personnel à l'usage correct des équipements de protection respiratoire.

Hygiène industrielle : Une extraction locale et une ventilation générale sont toutes deux indispensables afin d'éviter l'accumulation de mélanges de vapeurs ou de poussières inflammables.

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2. Contrôles de l'exposition

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique à 20°C : Liquide volatil.

| | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|
|  | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 6 |
| | | Edition révisée n° : 3 |
| | | Date : 15 / 5 / 2018 |
| | | Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012 |
| METHANOL | | 51 |

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

| | |
|---|---------------------------------------|
| Couleur | : Clair(e). Incolore. |
| <u>9.1.b. Odeur</u> | |
| * Odeur | : Alcool. Piquant(e). |
| <u>9.1.c. Seuil olfactif</u> | |
| <u>9.1.d. pH</u> | |
| pH | : Non applicable. |
| <u>9.1.e. Point de fusion / Point de congélation</u> | |
| Point de fusion [°C] | : -98 |
| <u>9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition</u> | |
| Point d'ébullition [°C] | : 64 à 65 |
| <u>9.1.g. Point d'éclair</u> | |
| Point d'éclair [°C] | : 10 |
| <u>9.1.h. Taux d'évaporation</u> | |
| * Vitesse d'évaporation (éther=1) | : 5,3 |
| <u>9.1.i. Inflammabilité</u> | |
| <u>9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)</u> | |
| Limites d'explosivité inférieures [%] | : 5,5 |
| Limites d'explosivité supérieures [%] | : 44 |
| <u>9.1.k. Pression de vapeur</u> | |
| Pression de vapeur [20°C] | : 12,9 kPa |
| Pression de vapeur [50°C] | : 55,2 kPa |
| <u>9.1.l. Densité de vapeur</u> | |
| Densité de vapeur relative (air=1) | : 1,1 |
| <u>9.1.m. Densité relative</u> | |
| Densité relative, liquide (eau=1) | : 0,8 |
| Densité | : 0,79 - 0,80 kg/l (20°C) |
| <u>9.1.n. Solubilité</u> | |
| Solubilité | : Solvants organiques. Alcool. Ether. |
| Solubilité dans l'eau | : Complète. |
| <u>9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau</u> | |
| Log P octanol / eau à 20°C | : -0,7 |
| <u>9.1.p. Température d'auto-inflammabilité</u> | |
| Temp. d'autoinflammation [°C] | : 455 |
| <u>9.1.q. Température de décomposition</u> | |
| <u>9.1.r. Viscosité</u> | |
| Viscosité à 20°C [mPa.s] | : 0,544-0,597 |
| <u>9.1.s. Propriétés explosives</u> | |
| <u>9.1.t. Propriétés comburantes</u> | |

| | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|
|  | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 7 |
| | | Edition révisée n° : 3 |
| | | Date : 15 / 5 / 2018 |
| | | Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012 |
| METHANOL | | 51 |

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.2. Autres informations

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

- * **Réactions dangereuses** : Réagit violemment avec : Agent oxydant. Acides forts.
Peut attaquer certains métaux et libérer de l'hydrogène gazeux. (Métaux (terreux) alcalins. , Métaux légers.).
- Propriétés dangereuses** : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Les mélanges aqueux contenant aussi peu que 21% (en vol.) de méthanol sont encore inflammables (point-éclair inférieur à 40°C).

10.4. Conditions à éviter

- * **Conditions à éviter** : Températures élevées. Humidité. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

- * **Matières à éviter** : Oxydant. Magnésium. Acides forts. Métaux légers.

10.6. Produits de décomposition dangereux

- * **Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de carbone. Hydrogène. Formaldéhyde.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë** : Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- * **- Inhalation** : Détérioration du système nerveux central. Etourdissements. Maux de tête. Toux. Vomissement. Douleurs abdominales, nausées. Essoufflement. Vision brouillée. Perte de la coordination. Perte de conscience.
- * **- Cutanée** : Absorbé par la peau. Peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Rougeur.
- * **- Ingestion** : Le produit contient du méthanol qui, à l'ingestion, peut provoquer une acidose et des atteintes oculaires allant d'une diminution de la capacité visuelle à la cécité totale, et même à la mort. Voir inhalation.
- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : 1187 à 2769
- Admin.cutanée (lapin) DL50 [mg/kg]** : 15800 à 17100
- Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]** : 128,2
- * **Sensibilisation** : Non.
- * **Cancérogénicité** : Aucun agent suspecté cancérogène.
- * **Mutagénicité** : Non mutagène.

| | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|
|  | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 8 |
| | | Edition révisée n° : 3 |
| | | Date : 15 / 5 / 2018 |
| | | Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012 |
| METHANOL | | 51 |

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : > 10000

* CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 15400 (Lepomis macrochirus)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucun connu.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

* Non.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

No. ONU : 1230

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

19 Etiquetage ADR



ADR/RID : Groupe : II
Classe : 3

No. I.D. : 336

Désignation officielle de transport : MÉTHANOL

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

| | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|
|  | FICHE DE DONNEES DE SECURITE | Page : 9 |
| | | Edition révisée n° : 3 |
| | | Date : 15 / 5 / 2018 |
| | | Remplace la fiche : 30 / 1 / 2012 |
| METHANOL | | 51 |

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Autres données : Révision - Voir : *

Révision : 3

Date d'impression : 15 / 5 / 2018

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document